

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:83607-2016:TEXT:FR:HTML>

**France-Longué-Jumelles: Services d'architecture
2016/S 050-083607**

Avis de concours

Ce concours est couvert par: la directive 2004/18/CE

Section I: Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact

Communauté de communes Loire Longué
12 rue du Pont Poiroux
À l'attention de: Raoul-Jourde Isabelle
49160 Longué-Jumelles
FRANCE

E-mail: comptable@cc-loire-longue.fr

Adresse(s) internet:

Accès électronique à l'information: <http://www.anjoumarchespublics.fr>

Soumission des offres et des demandes de participation par voie électronique: <http://www.anjoumarchespublics.fr>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un dialogue compétitif et à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées: auprès du ou des points de contact susmentionnés

I.2) Type de pouvoir adjudicateur

Autorité régionale ou locale

I.3) Activité principale

Autre: Collectivité territoriale

I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs/entités adjudicatrices

Le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs/entités adjudicatrices: non

Section II: Objet du concours/description du projet

II.1) Description

II.1.1) Intitulé attribué au concours/projet par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice:

Concours de maîtrise d'oeuvre pour la construction d'une piscine couverte et restructuration de la piscine existante en bassin nordique.

II.1.2) Description succincte:

Le projet de base:

— 1 hall d'accueil avec sa banque d'accueil,

— des locaux destinés au personnel comprenant: un bureau secrétariat, un bureau direction, une salle de réunion, des locaux du personnel, sanitaires et local entretien, local MNS infirmerie et local rangement,

- des vestiaires individuels aux usagers de type public,
 - des vestiaires spécifiques aux usagers de type groupe,
 - des sanitaires et douches pour l'ensemble des usagers,
 - 1 bassin d'apprentissage de 200 mètres carrés,
 - 1 bassin « santé » de 20 mètres carrés,
 - 1 bassin d'immersion de 12 mètres carrés,
 - 1 toboggan de 35 ml,
 - des espaces intérieures de 275 mètres carrés de plage,
 - des locaux techniques de 161 mètres carrés,
- L'ensemble représente une surface couverte de 1.071 mètres carrés (plus locaux techniques).
- 1 jonction avec piscine extérieure de 75 mètres carrés
 - 1 rivière de liaison de 25 mètres carrés.
- Les espaces extérieurs représentent une surface d'environ 600 mètres carrés.
- Le projet prévoit la déconstruction des vestiaires existants et la reconstruction de la chaufferie.

II.1.3) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**
71200000

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) **Critères de sélection des participants:**

Le concours est ouvert aux concepteurs se présentant seuls, s'ils possèdent au sein de leur structure toutes les compétences exigées ci-après, ou aux équipes de maîtrise d'oeuvre constituées en groupement solidaire justifiant de la totalité des compétences ci-après:

- 1) Un architecte mandataire du groupement, qui devra être inscrit à l'ordre (ou équivalent si le candidat est établi dans un autre état) et autorisé à exercer en France. Il pourra s'adjoindre un ou plusieurs architectes.
- 2) Un bureau d'études en structures et étanchéité bassin.
- 3) Un bureau d'études spécialisé en traitement de l'eau.
- 4) Un bureau d'études spécialisé en économie de la construction.
- 5) Un bureau d'études spécialisé en acoustique.
- 6) Un bureau d'études en chauffage / ventilation / traitement de l'air.
- 7) Un bureau d'études en courants forts / faibles.

Le mandataire du groupement ne peut se présenter que dans un seul groupement. L'architecte associé au mandataire ne peut se présenter que dans un seul groupement. Par contre, les bureaux d'études co-traitant pourront se présenter dans plusieurs groupements.

Ne peuvent pas être candidates les personnes qui ont directement ou indirectement, participé à l'élaboration du programme, les personnes membres du jury telles que mentionnées au chapitre III, les membres de leur famille, descendants ou ascendants, et leurs associés groupés ou ayant des intérêts professionnels communs.

Les candidats ou groupements retenus seront sélectionnés selon les critères suivants:

- références basées sur le nombre et qualité des références fournies;
- capacités techniques;
- respect des obligations de présentation;
- capacités financières.

À l'issue de la réunion du jury et après approbation par le président de la Communauté de communes Loire-Longué, les groupements retenus seront destinataires du dossier de consultation. La phase 2 pourra donc commencer.

III.2) **Information relative à la profession**

La participation est réservée à une profession particulière: oui

Architecte.

Section IV: Procédure

IV.1) Type de concours

Restreinte

Nombre de participants envisagé: 3

IV.2) Noms des participants déjà sélectionnés

IV.3) Critères d'évaluation des projets:

Le jury arrête son choix et propose un classement en fonction des critères (classés par ordre décroissant) suivant:

- 1) La qualité architecturale du projet et son insertion dans le site,
- 2) La maîtrise et la bonne interprétation des exigences et contraintes du programme,
- 3) Le fonctionnement général avec dessertes, accessibilité,
- 4) La pertinence des matériaux, du clos et couvert, d'aménagements intérieurs mis en œuvre,
- 5) La pertinence de la technicité mise en place au regard de l'exploitation future de l'équipement (traitement de l'eau et traitement de l'air),
- 6) L'adéquation du projet avec l'enveloppe financière affectée aux travaux,
- 7) L'entretien et la maintenance.

IV.4) Renseignements d'ordre administratif

IV.4.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice:

piscine longué 2016

IV.4.2) Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels

IV.4.3) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation

Date: 7.4.2016 - 12:00

IV.4.4) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés

IV.4.5) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation

français.

IV.5) Récompenses et jury

IV.5.1) Information sur les primes:

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s): oui

nombre et montant des primes à attribuer: Chaque concurrent ayant remis des prestations complètes mentionnées à l'article 4.6 du présent règlement, recevra une indemnité d'un montant de 12 000 EUR HT.

IV.5.2) Détail des paiements à verser à tous les participants

IV.5.3) Contrats faisant suite au concours

Le lauréat ou l'un des lauréats du concours devra/devront être attributaire(s) des contrats de services faisant suite au concours: oui

IV.5.4) Décision du jury

La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice: non

IV.5.5) Noms des membres du jury sélectionnés

1. Se référer au règlement du concours

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

VI.2) **Informations complémentaires:**

Conditions d'envoi des candidatures.

Les candidatures devront parvenir sous pli cacheté avec la mention:

Candidature concours de maîtrise d'oeuvre.

Construction d'une piscine couverte et restructuration du bassin existant en bassin nordique.

Ne pas ouvrir.

Ou être déposées, contre récépissé à l'adresse suivante: Communauté de communes Loire-Longué — 12 rue du Pont Poiroux — 49160 Longué-Jumelles.

Les dossiers doivent être déposés ou reçus, par Chronopost ou transporteur, au secrétariat de la Communauté de communes que les jours ouvrables aux heures d'ouverture soit du lundi au vendredi de 9:00 — 12:30 et de 14:00 — 17:30

Ou être déposées, par voie électronique à l'adresse suivante: www.anjoumarchespublics.com

Les documents de candidatures qui nécessitent une signature seront accompagnés d'un certificat de signature.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP: 7.3.2016.

VI.3) **Procédures de recours**

VI.3.1) **Instance chargée des procédures de recours**

VI.3.2) **Introduction des recours**

VI.3.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours**

VI.4) **Date d'envoi du présent avis:**

7.3.2016